

Décision

Générale

colonial

Décision n° 481 Décisions concernant les Services d'Etat

n° 481

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

14 avril 1962

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1962

Date du numéro

30 avril 1962

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de six cent mille francs (600.000 F.D.) est allouée at Comité de la Croix-Rouge Française, représenté par son trésorier, M. C. de Précourt (compte BIC n° 10.441). Cette somme sera versée en deux fractions d'un égal montant Soit : trois cent mille francs Djibouti (300,000 F.D.), la première dès signature, la seconde au 1er juillet 1962. Cette dépense sera supportée par le Budget du Service local 1962 en son chapitre 26.